



Glâne A Rue, le Conseil général a accepté une hausse de l'impôt sur les personnes physiques de 77 à 95%. » 14



Le vice-syndic dénoncé au Ministère public

Broye Le vice-syndic avait communiqué sur des divergences internes. Il fera l'objet d'une dénonciation pour violation du secret de fonction, a annoncé le préfet de la Broye, Nicolas Kilchoer (photo). » 15

RÉGIONS

9
LA LIBERTÉ
SAMEDI 14 FÉVRIER 2026

L'école primaire de la Vignettaz proposera un cursus complet de leçons bilingues. C'est une première

Le bilinguisme progresse à Fribourg

« PATRICK CHUARD

Enseignement » Vorwärts! Le bilinguisme franchit un nouveau cap à Fribourg. Depuis 2021, des élèves des petites classes (1H et 2H) des écoles primaires de la Vignettaz avaient la possibilité de suivre une scolarité bilingue. Test probant. Dès la rentrée prochaine, cette offre s'étendra progressivement aux niveaux suivants. En 2031, un cursus bilingue sera proposé dans toute la filière jusqu'en 8H. C'est ce qu'ont annoncé de concert, ce vendredi, la Direction de la formation et des affaires culturelles (DFAC) et la ville de Fribourg.

« Cette offre est une première dans le canton et elle constitue un modèle innovant », souligne la conseillère d'Etat Sylvie Bonvin-Sansonnens (verts). A la rentrée prochaine, en plus de la poursuite des classes bilingues 1H et 2H, la Vignettaz comptera une classe bilingue de 3H placée sous la responsabilité du Service de l'enseignement obligatoire de langue française (SEnOF) et une classe bilingue 3H et 4H sous la responsabilité du DOA, son équivalent germanophone.

Aucune obligation

La filière pratiquera l'enseignement « par immersion ». Le temps de classe sera réparti équitablement: 50% de l'enseignement sera donné en allemand et 50% en français. Une fois déployée, la filière complète nécessitera un équivalent pleintemps (EPT) supplémentaire.

La commune de Fribourg a accepté de participer pour moitié à cet effort. « La formation est aux mains du canton, mais nous tenons à encourager cette offre », déclare la conseillère communale Mirjam Ballmer (verts), en charge de l'enfance et des écoles. « L'école bilingue correspond à une attente forte de la population. » L'élue ajoute qu'avec cette nouvelle filière, « Fribourg affirme son identité de ville historiquement bilingue, avec deux groupes linguistiques qui ont toujours vécu ensemble. Il est important de soigner cette culture dans un esprit d'inclusivité tournée vers l'avenir. »

Les enfants scolarisés à la Vignettaz ne seront pas contraints de suivre cette scolarité bilingue. « En raison de la territorialité des langues, les projets prévoyant plus de 20% d'activité dans l'autre langue doivent être autorisés par les autorités communales et par les parents des élèves concernés », rappelle la conseillère d'Etat. En fait, pas besoin de forcer la main aux jeunes candidats: en 2021, alors que 36 places étaient offertes, la Vignettaz avait reçu une cen-



La conseillère communale Mirjam Ballmer (à g.) et la conseillère d'Etat Sylvie Bonvin-Sansonnens (debout) se félicitaient en 2024 du test réussi d'école bilingue à la Vignettaz. Jean-Baptiste Morel

taine de demandes. Il avait fallu procéder à un tirage au sort. Procédé qui sera reconduit à l'avenir, si la demande dépasse l'offre. Les classes bilingues ne pourront accueillir que 20 enfants chacune.

Avant le tirage au sort, il revient aux directions des écoles de sélectionner les élèves pouvant participer au programme. Elles tiendront compte « de l'avis des enseignants, des résultats de chaque élève, de son comportement et de son engagement ». L'engagement est volontaire mais « il se fait, sauf raison impérieuse, pour toute la scolarité primaire », précise Elisabeth Nicolas, directrice de l'école francophone. Expérience faite

«L'école bilingue correspond à une attente forte de la population»

Mirjam Ballmer

depuis 2021, la demande est plus forte côté francophone qu'alémanique.

L'initiative des profs

Si le laboratoire de la Vignettaz est précurseur, il fait partie d'une offensive plus vaste du canton de Fribourg pour favoriser tous azimuts l'apprentissage des langues. « Pas moins de 139 projets pour favoriser le bilinguisme existent dans le canton », explique Marc Luisoni, inspecteur scolaire. « Dans notre loi scolaire, l'enseignement par immersion figure parmi les dispositifs les plus valorisés. Cela se concrétise par des activités ponctuelles dans une classe, ou des projets

d'échange. L'Etat l'encourage, mais tout repose sur la volonté des enseignants et des directions d'écoles. »

Et de préciser qu'une « grande latitude est laissée aux enseignants pour leurs expériences immersives ». Les premières expériences peuvent donner lieu, avec le temps, à des dispositifs plus conséquents. Marc Luisoni cite le cas de la commune de Belfaux, qui « favorise l'apprentissage de l'allemand depuis de nombreuses années. Maintenant, son école offre un enseignement par immersion dans les classes de 5H et 6H avec des disciplines enseignées en allemand. Mais il faut un contexte favorable. »

En 2024, une étude menée par deux étudiantes de la Haute Ecole pédagogique de Fribourg soulignait « les avantages nombreux » d'une scolarité bilingue: « Si les enfants sont scolarisés en bilingue dès leur plus jeune âge, qu'ils jouent et parlent avec d'autres enfants qui n'ont pas nécessairement la même langue maternelle, ils peuvent établir des liens entre eux, surmonter la barrière linguistique et peut-être même se lier d'amitié. De plus, l'ouverture d'esprit ainsi permise par le bilinguisme va pouvoir promouvoir le fait de s'intéresser à une autre langue étrangère. »

«Surmonter la barrière»

Et d'ajouter qu'une « compréhension mutuelle peut aider à éviter les malentendus à l'âge adulte. Une meilleure communication avec les autres et la résolution des problèmes deviennent ainsi plus accessibles. En profitant dès le plus jeune âge de la grande malléabilité du cerveau de l'enfant, la barrière de la langue peut être surmontée plus facilement à l'avenir. » Un constat auquel souscrit entièrement Andreas Maag, chef du Service de l'enseignement obligatoire de langue allemande: « Le but de l'école bilingue n'est pas de fabriquer de parfaits bilingues, mais d'amener les élèves à connaître la langue partenaire et d'oser la pratiquer. » »

L'école en allemand est parfois payante

Marly n'est pas la seule commune à rendre payante la scolarisation de ses élèves germanophones.

La décision de Marly de faire payer les élèves scolarisés en langue allemande (notre édition du 6 février) a suscité une levée de boucliers. Jusqu'ici, une centaine d'élèves germanophones de la commune, qui compte 18% de locuteurs dans la langue de Goethe, étaient scolarisés gratuitement à l'Ecole régionale alémanique de Fribourg (ERAF). La commune a décidé de facturer à l'avenir une participation de 1500 francs aux familles concernées. La fin de la gratuité a fait réagir des citoyens, qui ont lancé une pétition et ont annoncé un recours à la préfecture.

Cependant, la commune de Marly n'est pas la seule à réclamer une participation. Corminbœuf et Matran exigent un écolage de 1000 francs par année. « Ce qui reste relativement généreux, sachant que la participation communale à l'ERAF se monte à 5000 francs par an pour chaque élève », fait remarquer un conseiller communal. D'autres communes ayant signé une convention avec l'école alémanique accordent encore la gratuité, telles Villars-sur-Glâne (70 élèves scolarisés à l'ERAF), Givisiez ou Granges-Paccot.

La convention « permettrait à chaque commune d'exiger un montant annuel de 3000 francs par élève », fait remarquer Andreas Maag, chef du Service de l'enseignement obligatoire de langue allemande.

A l'entendre, la gratuité n'est pas de mise non plus pour les élèves habitant la Singine qui souhaitent une scolarisation francophone. « Les montants sont variables selon les communes, mais peuvent aussi atteindre plusieurs milliers de francs. »

Syndic de Marly, Christophe Maillard se défend de planter un coup de canif dans le bilinguisme. « Le sujet n'est pas identique », se défend-il, rappelant que la décision communale est motivée par des questions financières. « Je suis en revanche favorable à l'ouverture de classes bilingues à Marly, à l'exemple de la Vignettaz à Fribourg. » Le 4 mars, le Conseil général de Marly examinera précisément un postulat en ce sens. » PC